

l'an deux mil vingt-trois  
Le six septembre à dix-huit heures  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie  
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

**Date de convocation**  
1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023

**Etaient présentes :**  
Mmes BOIS, CHARIERAS, CHERET, FLOHIC, GILLMANN, MILON

**Date d'affichage  
De la convocation**  
1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Date de publication  
De la délibération**  
14 SEPTEMBRE 2023

**Pouvoir :** Mme BISSON a donné procuration à Mme CHERET

**Nombre de membres 9**

**Absentes:** Mmes DELAGE, DURAND,

**Présents 6**

**Votants 7**

**OBJET : Aide aux familles pour la pratique du tennis santé**

Mme la Présidente présente à l'Assemblée l'activité tennis santé proposée par l'association Cernay Tennis Club. Cette activité permet une pratique physique adaptée aux personnes âgées, mais également aux personnes ayant des soucis de surpoids ou de santé, par un professeur formé spécifiquement. Cette activité a également pour but de créer du lien social. Pour information, elle indique que le montant annuel d'inscription est pour l'année 2023-2024 de 280,00 €. Mme la Présidente propose à l'Assemblée de voter une aide financière pour inciter les familles cernaysiennes à s'inscrire à cette activité.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Ouï l'exposé de Mme la Présidente,  
Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DECIDE** de voter les aides suivantes pour les familles cernaysiennes :

Quotient familial (revenus imposables divisés par le nombre de parts)	Tranches	Taux de l'aide du CCAS
De 14 006,00 € et plus	A	0
De 11 206,00 € à 14 005,00 €	B	20 %
De 8 001,00 € à 11 205,00 €	C	35 %
Moins de 8 000,00 €	D	50 %

**PRECISE** que le montant de l'aide financière sera remboursé aux personnes rentrant dans les barèmes sur présentation d'une facture acquittée de l'association Cernay Tennis Club de Cernay-la-Ville,

**DIT** que cette délibération prendra effet au 6 septembre 2023.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 14 septembre 2023



Claire CHERET  
Présidente du CCAS

Mis en ligne le 14/09/2023 à 17h38

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 14/09/2023

Application agréée E-legalite.com